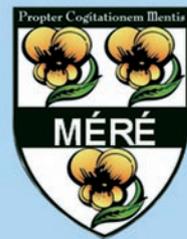


# méré le mag

Août 2015



**Le Paintball à Méré**

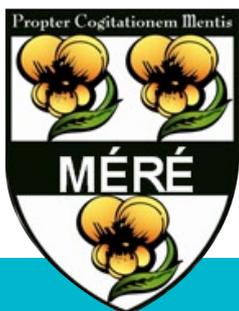
**Forum des associations**  
Samedi 12 septembre

**Fête du village - St Roch**  
Dimanche 13 septembre

**Journées du patrimoine**  
Samedi 19 et dimanche 20 septembre



Le Mag **Août 2015**



**Edito** **P3**

**La commune** **P4>5**

Juré d'assise  
Exonération des impôts locaux  
Micro crèche

**Notre école** **P6>7**

Permis internet  
Voyage en Vendée  
Spectacles de fin d'année

**La vie de notre village** **P8>11**

Paintball  
Saint Jean  
Médaillés  
Inauguration du lavoir  
Culture  
Noces de diamant

**Associations** **P12>15**

Ferme d'Ithe  
ACMM  
Visuel d'Art  
Aspirine  
MTC

**Vivre ensemble - carnet** **P15**

Respectez vos voisins  
A vos agendas  
Infos Pratiques

**Journées du Patrimoine** **P16**

Directeur de la publication :

Michel RECOUSSINES

Rédaction, conception :

Commission Information Communication :

Philippe CLEMENCE

Françoise DOUCET-PREVOT

Alain MOLLE

Serge BISSONNET

Alain DAMIENS

Valérie PAGE-KOCH

Mise en page : Valérie PAGE-KOCH

Impression : Imprimerie ANQUETIL

RCS 312 616 550B

14110 Condé sur Noireau Tél : 02 31 69 04 26

l.sarasin@imprimerie-anquetil.fr

Crédits remerciements photos et articles.

Sylviane DUQUENOY, Isabelle DEMONCHY,  
Alain MOLLE, Patick MARIE, Alain COLOMBI,  
Alain DAMIENS, Serge BISSONNET,  
Philippe CLEMENCE.

Mairie de Méré - Square Raoul Breton - 78490 Méré  
Tél : 01 34 86 02 13 - Site web. : [www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr)  
Dépôt légal Février 2015

• La mairie vous accueille  
(1<sup>er</sup> étage) tous les jours :  
Lundi à Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de  
14h00 à 16h00 - Samedi 10h00 à 12h00



**Michel RECOUSSINES**  
Maire de Méré

Cet été, une fois encore les manifestations qui ont animé la commune ont été nombreuses. Entre autres festivités il y a eu l'après-midi « porte ouverte » au lavoir pour présenter les travaux de restauration, le spectacle des enfants de la maternelle suivi du buffet dinatoire, le pique ni que de la Saint Jean et le feu d'artifice précédé l'après-midi de l'animation « paint ball » avec plus de 200 participants de tout âge, la remise des prix aux élèves de CM2 initialisant leur départ en 6ème le jour de la kermesse avec ses jeux et son déjeuner, la remise des prix aux participants du tournoi interne du Méré Tennis Club et aux joueurs

ayant brillé dans des compétitions départementales, etc. Ensuite, en dehors des festivités, la commune continue d'évoluer. Concernant les travaux de l'Ecole (nouveau bâtiment, clôture, réseaux et voirie aux abords), tout sera prêt pour la rentrée scolaire du 1er septembre hors mis quelques éventuelles finitions mais sans conséquences. Vous avez ou allez constater que l'ancienne boîte à lettres située sur le mur de la Mairie a été supprimée, et que maintenant elle est située sur l'îlot central du parking de la Mairie. La partie basse sert de réserve aux facteurs pour récupérer le courrier à distribuer car ils ne peuvent pas tout mettre dans leur sacoche au départ du centre de tri de la Zone d'Activité, et il n'y en avait pas dans ce secteur. D'autant plus que les scooters et les mobylettes sont remplacés pas des vélos électriques, écologie oblige, donc vous n'entendrez plus arriver les facteurs, ça avait son charme, mais il faudra désormais les guetter aux mêmes horaires. L'enfouissement des lignes aériennes de la rue des Sablons, la réfection de la voirie et l'installation des nouveaux candélabres sont terminés. Une minorité de riverains s'est déjà plainte de l'intensité de l'éclairage plus faible qu'avec les anciens candélabres. En fait la luminosité est différente car il s'agit d'un éclairage économique que nous sommes tenus d'installer pour respecter les nouvelles lois relatives à l'environnement et qui peut nous apporter un supplément de subvention à travers le SEY, Syndicat auquel nous adhérons. Afin de conclure ce dossier de la rue des Sablons, nous avons été dans l'attente de l'accord d'ERDF pour effectuer la connexion définitive avec les habitations. Elle devrait être effective à ce jour, en fonction de la présence ou non des riverains en juillet, certains étant en vacances et ils sont excusés. Le revêtement de la chaussée fraîchement refaite a dû à nouveau faire l'objet de travaux. Quant aux anciens poteaux, ils seront retirés au plus tard fin septembre. Concernant l'encombrement du parking de la gare, le stationnement sauvage et le vandalisme qui y règne, la communauté de communes « Cœur d'Yvelines » dont Méré fait partie depuis le 1er janvier 2014 y travaille. A travers les courriers et les demandes de rendez-vous que je reçois, beaucoup parmi vous trouvent que ça ne va pas assez vite. Mais le problème n'est pas facile à résoudre. En effet, parmi toutes les solutions déjà imaginées, il ne faut pas décider à la hâte et occulter les parkings des deux autres gares de la communauté de communes, Garancières et Villiers-Saint-Frédéric, vers lesquels la surcharge du stationnement sur Méré risquerait de se déplacer. Nous vivons déjà le même phénomène depuis des années provenant du parking de la gare de Houdan. Le but n'étant pas de transférer notre problème vers les communes voisines, et en plus sans certitude quant à la résolution du nôtre, nous œuvrons pour que la solution finale s'applique aux trois parkings en même temps. Alors oui, ça prend du temps, oui vous me manifestez souvent votre mécontentement (amendes pour mauvais stationnement, pas de place, pas assez de transport en commun, notamment aux heures creuses, etc, y compris des administrés de communes voisines), oui je ne réponds pas à tous les courriers n'ayant pas encore de solution finale à vous proposer à ce jour, encore moins aux courriers anonymes déposés dans ma boîte à lettre personnelle. Et enfin, pour résoudre ce problème nous devons aussi faire face à des organismes tels que le Conseil Régional avec le STIF (Service de la Région gérant les Transports pour l'Île de France) et RFF une filiale de la SNCF chargée de la gestion de leurs terrains dont certains pourraient permettre la réalisation de parkings supplémentaires, notamment à Villiers-Saint-Frédéric. Nous sommes tributaires de leurs décisions et de la lenteur avec laquelle ils le font. Avec mes confrères et la Communauté de Communes, nous sommes conscients du problème, nous faisons de notre mieux pour y remédier le plus vite possible, et même si ça me coûte de vous le dire, je vous demande encore un peu de patience. Sans oublier que nous essayons de mettre en place un système de covoiturage organisé et sécurisé à travers « Pouces d'Yvelines », avec l'aide financière de la Région. Certes ce projet ne remplacera pas la totalité des 150 places qui manquent aux abords de la gare de Montfort l'Amaury/Méré, mais il y contribuera en plus avec une connotation écologique. Une

solution intermédiaire « réclamée par beaucoup d'entre vous », si j'en juge par les remerciements que j'ai reçus personnellement à ce sujet, y compris d'administrés de Communes voisines. Toujours concernant la Communauté de Communes, elle a lancé un appel d'offre afin de mutualiser les coûts relatifs à la restauration dans nos cantines en fonction de leurs spécificités qui sont différentes selon les communes. La consultation sera renouvelée dans un an avec la possibilité d'ajouter des prestations nouvelles telles que « les produits bio ». En ce qui nous concerne, notre ancien fournisseur ayant été le mieux placé par rapport au cahier des charges, il a été retenu pour la prochaine rentrée scolaire avec des repas à l'identique sans nécessiter pour la commune une augmentation des coûts. Ce qui n'est pas négligeable vu la conjoncture actuelle et les frais supplémentaires indépendants de notre volonté occasionnés par les nouveaux rythmes scolaires bien que 30% des coûts soient pris en charge par la commune. Et enfin, nous continuerons de fournir la cantine avec le pain issu de la ferme de Moisan à Grosrouvre. Le coût étant quasiment identique à celui du fournisseur retenu, autant faire travailler des artisans locaux avec du pain de qualité et apprécié par les enfants. Une transition facile pour revenir sur les nouveaux rythmes scolaires (NAPS) toujours présents à la rentrée scolaire proche. A part quelques nouveautés, les activités seront en grande partie les mêmes. Nous essayons avec l'adjointe aux affaires scolaires d'en trouver d'autres, nous avons des idées, certaines issues de conseils des parents, mais nous nous heurtons à un manque d'animatrices ou d'animateurs. Toutefois, cette fois, en tenant compte de réflexions justifiées, et fort de l'expérience de l'année scolaire écoulée, nous allons procéder différemment. En effet, d'une part nous pouvons comprendre que certains enfants n'aiment pas certaines activités. D'autre part, que ça les incite à manquer de discipline et à perturber les animations. En effet, les animatrices et les animateurs ne sont pas des « enseignantes ou enseignants », et certains enfants l'ont bien compris. D'où leur indiscipline sans crainte d'une sanction. Comme il est impossible d'organiser des NAPS « à la carte » pour des raisons que vous pouvez comprendre, nous allons essayer de demander aux enfants de choisir deux ou trois activités qu'ils préfèrent, avec les risques induits au cas où il y aurait un trop grand nombre d'adhésions dans certaines activités. Une fois les choix faits, ils devront être respectés tout au long de l'année scolaire et avec discipline. Sur le plan administratif, ça complique la tâche des secrétaires de Mairie et des responsables de l'organisation des NAPS. Par respect pour elles et eux, je vous remercie, si vous ne l'avez pas encore fait, de confirmer le plus vite possible en Mairie et avec certitude la présence de votre ou de vos enfants aux NAPS ainsi que les activités choisies. Concernant les Gens du Voyage installés cet été sur le square proche du magasin Casino, l'année dernière nous avions pensé avoir sécurisé cet endroit, mais c'était sans compter sur leur débrouillardise. Je ne vais pas vous expliquer dans ce bulletin que la « police du Maire » a des limites, ce serait trop long. Je résumerais simplement en disant que les expulsions sont décidées par des d'autorités au-dessus du Maire, malgré ses démarches et qui ne peuvent concerner que des terrains de la Commune. Pour les terrains privés, c'est aux propriétaires d'agir. J'espère ainsi répondre aux différents courriers que la Mairie, des élus, riverains non élus et moi-même avons reçus. Depuis leur départ de ce square, nous l'avons nettoyé et cette fois nous pensons avoir mis tous les moyens possibles, coûteux mais nécessaires pour éviter qu'ils reviennent. Vous avez pu le constater sur place. Bien sûr ils ont toujours la possibilité de transpercer les clôtures, mais s'il faut construire une « forteresse » !!!!. L'avenir nous le dira. Vous pouvez constater que nos projets avancent pour certains ou stagnent pour d'autres. Ces derniers comme le parking de la gare entres autres dossiers nécessitent patience et persévérance. Nous œuvrons toujours avec le souci de satisfaire au mieux tout le monde et de financer au plus juste les projets. Nous remercions notre député J.F. POISSON d'avoir pris en compte notre demande d'aide financière à travers la possibilité dont il dispose dans le cadre de sa réserve parlementaire. Parmi les dossiers qui avancent, il y a notamment la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols), la encore en parti subventionnée. Notre démarche devrait être terminée fin 2016. Nous aurons l'occasion de vous donner plus d'informations, toutefois vous pouvez dès à présent exprimer vos souhaits ou remarques dans un cahier ouvert à cet effet et disponible en Mairie. Cahier qui n'a rien à voir avec celui qui sera ouvert à l'occasion de l'enquête publique sous le contrôle d'un commissaire enquêteur et qui sera le seul à avoir une valeur juridique. J'en profite pour vous rappeler l'adresse du site de Méré [www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr) fr que vous pouvez consulter ou utiliser pour communiquer avec nous, sauf pour la révision du POS (pour ce dossier c'est uniquement sur le cahier ouvert actuellement en Mairie ou ultérieurement lors de l'enquête publique que vous pouvez vous exprimer). Nous allons bientôt nous retrouver, lors de la rentrée scolaire le 1er septembre, du forum des associations le 12 septembre, de la fête de la St Roch le 13 septembre, de la randonnée cyclo « COURTEIX » de l'ACMM le 20 septembre et des Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre. A très bientôt en espérant que vous avez profité du mieux possible des vacances.

*Michel Recoussines.*

## Conseil municipal du 8 juin 2015 « avez-vous été désigné juré d'assise ? »

Les jurés d'assises ont été tirés au sort lors du dernier Conseil Municipal à Méré sous l'autorité du maire le 8 juin dernier. Certains d'entre vous ont été désignés... Etes vous concernés ?

Le point dans ce focus et quelques liens pour approfondir.

### Comment est-on désigné juré ?

La désignation des jurés se fait en plusieurs étapes. Votre conseil municipal et votre maire ont tiré au sort publiquement des noms sur la liste électorale. Il s'agit là d'une liste préparatoire. Les méréens et méréennes concernés qui doivent avoir plus de 23 ans - reçoivent alors une lettre les informant qu'ils/elles peuvent être mobilisables sur l'année à venir.

Une liste annuelle des jurés est ensuite dressée dans le département par un second tirage au sort. Le nombre varie en fonction du nombre d'habitants : en moyenne, un juré est désigné pour 1300 habitants. 30 jours avant le début du procès, 40 noms sont tirés au sort par une commission présidée par le président du tribunal de grande instance pour désigner des jurés dits « titulaires ». Douze jurés « suppléants » (art 296 du code de procédure pénale) sont en parallèle tirés au hasard pour constituer une liste spéciale : ils pourront être appelés si un juré titulaire ne peut assurer ses fonctions.

Si vous avez été choisi, une convocation vous est notifiée, généralement à votre domicile par la gendarmerie. Mais ce n'est qu'à l'ouverture du procès - où vous devez vous présenter - que vous saurez si vous êtes réellement juré.

En effet, à l'ouverture de la session d'assises, un nouveau tirage au sort est effectué. Si le procès se tient en première instance, 9 jurés sont nécessaires. Si le procès est en appel 12.

Au fur et à mesure que les noms sont tirés

au sort, la défense peut s'opposer à la désignation d'un juré - 5 personnes et le ministère public 4 (en appel, respectivement 6 et 5). Ce choix n'a pas à être motivé. Les jurés qui ne sont finalement pas sélectionnés peuvent aussitôt quitter la Cour.

### Qui ne peut être juré ?

Le juré doit n'avoir jamais été condamné par le passé à une peine de plus de 6 mois de prison ferme.

Il ne doit pas exercer des fonctions incompatibles avec celle d'un juré : par exemple, être membre du gouvernement, parlementaire, magistrat, fonctionnaire de police ou militaire.

Enfin, il ne doit pas avoir un lien de parenté avec l'accusé, les avocats ou les magistrats de la Cour.

### Puis-je refuser d'être juré ?

Les jurés ne peuvent pas être dispensés de leurs fonctions sauf :

- en cas d'empêchement sérieux : tels qu'un problème de santé, un impératif professionnel ou familial.
- si le juré a plus de 70 ans.
- s'il n'habite plus dans le département où siège la Cour
- où s'il maîtrise mal la langue française

En tous les cas, le juré doit déposer à la Cour une demande de dispense, qui doit être accompagnée de justificatifs. Il peut le faire dès la réception de sa convocation.

Généralement, il est difficile d'être dispensé de son rôle de juré. En tout les cas, si à l'ouverture des audiences le juré décide de ne pas se présenter au tribunal, il s'expose à une amende de 3750 euros.

### Serai-je rétribué ?

Votre employeur est dans l'obligation de vous libérer de vos obligations professionnelles. En règle générale, le salarié dépose alors des congés sans solde. L'Etat indemnise à hauteur du salaire journalier le man-

que à gagner, mais pas d'office. Le juré doit réclamer des indemnités au greffe du tribunal de la cour d'assises en présentant des justificatifs, tels que feuilles de paye, billets de transports, note d'hôtel.

### Quel sera mon rôle au cours du procès ?

En cour d'assises, c'est le président qui mène les débats. Un juré a le droit de poser directement des questions : à la défense, à l'accusation, à un témoin ou encore à un expert. Mais sa question doit être neutre et ne sous-entendre aucun parti pris. En cas de doute, un juré peut transmettre sa question par écrit au président qui se chargera de la poser au moment qu'il jugera opportun et de la reformuler si besoin.

### Comment s'organisent les délibérations ?

Au moment de statuer sur la culpabilité ou non du prévenu, les jurés se retranchent dans la chambre des délibérations avec le président de la Cour et ses assesseurs.

Les jurés doivent statuer sur deux points : la culpabilité et la peine. Pour les y aider, ils peuvent poser des questions au président et ses assesseurs.

La décision est ensuite prise à bulletin secret. Les bulletins blancs ou nuls sont comptabilisés comme favorables à l'accusé. Après avoir été ouverts, tous les bulletins sont brûlés.

Pour déclarer l'accusé coupable, il faut au moins 8 voix sur 12 en première instance. En appel, c'est au minimum 10 voix sur 15. Les jurés doivent garder le secret de leurs délibérations, y compris une fois leur fonction terminée. Si le juré ne se conforme pas à cette obligation, il peut être condamné à une amende allant de 75 à 2250 € et à une peine d'emprisonnement de 1 à 6 mois ferme.

## Exonération des impôts locaux en faveur des personnes handicapées Abattement supplémentaire voté par le Conseil Municipal

L'exonération totale pour la taxe d'habitation, la contribution à l'audiovisuel public et la taxe foncière relatives à la résidence principale sont attribuées aux personnes :

**Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (A.A.H), ou infirmes ou invalides** ne pouvant subvenir aux nécessités de l'existence ;

Dont le **revenu fiscal de référence** ne dépasse pas certaines limites (consulter le portail [impots.gouv](http://impots.gouv)) ;

Et qui occupent leur habitation (seules ou avec conjoints ou autres personnes selon conditions exposées sur le site cité ci-dessus).

Ces exonérations sont accordées sans démarche particulière des personnes concernées.

En matière de **Taxe d'habitation**, vous pouvez également bénéficier d'un abattement si vous accueillez sous votre toit un

ascendant (parent ou grand parent) infirme dont le revenu fiscal ne dépasse pas un certain montant (plafonds exposés sur le site décrit ci-dessus).

Un **abattement supplémentaire** peut être appliqué sur délibération du Conseil Municipal. **Lors de la séance du 8 Juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, cet abattement.** Il est de 10% de la valeur locative moyenne de la commune.

Il concerne les personnes suivantes :

- 1- Titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- Personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités

4- Titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

5- Personnes qui occupent leur habitation principale avec des personnes majeures ou mineures qui remplissent les conditions ci-dessus (1 à 4)

**Pour en bénéficier, il vous faut adresser à votre centre de finances publiques (service des impôts des particuliers de Rambouillet) une déclaration n°1206 GD-SD (téléchargeable sur le site [impôts.gouv](http://impots.gouv)), avant le 31 Décembre 2015 pour bénéficier de cet abattement en 2016.**

*Pour plus d'informations, consultez le site [impots.gouv](http://impots.gouv) (recherche Google : exonération de vos impôts locaux)*

## Evaluation des besoins d'accueil des enfants de moins de 6 ans

Les personnes concernées par ce questionnaire sont les familles avec enfants de moins de 6 ans.

Les bénévoles ADMR le constatent tous les jours : les parents ne trouvent pas de solution de garde adaptées à leurs besoins. Sur la base de ce diagnostic, l'ADMR souhaite proposer aux familles une solution à mi-chemin entre l'accueil collectif et individuel : la micro-crèche.

**La micro crèche est une nouvelle formule d'accueil collectif des enfants âgés de moins de 6 ans.**

La capacité d'accueil est de 3 à 9 enfants accueillis simultanément. La micro-crèche peut être implantée partout où les besoins de garde se font ressentir. Sa souplesse de fonctionnement est particulièrement bien adaptée aux besoins des familles. Il peut s'agir d'un accueil à la journée ou d'un accueil plus ponctuel (quelques heures par semaine).

Afin d'affiner notre projet et de proposer des solutions de garde adaptées, nous menons une enquête pour estimer les besoins en terme d'accueil des jeunes enfants.

Cette enquête est réalisée par l'association locale **ADMR de Méré**. Les résultats de l'enquête seront utilisés à des fins internes pour évaluer les besoins en garde d'enfants sur le territoire. Les résultats pourront également être mis à disposition d'éventuels organismes financeurs (Caisse d'allocations familiales, entreprises...) ainsi que des acteurs de la petite enfance (Protection maternelle et infantile) ou des collectivités (mairies, communautés de communes, conseil général...).

Ce questionnaire n'est pas anonyme mais vous pouvez choisir de ne pas donner vos coordonnées. Néanmoins comme gage de crédibilité, nous vous encourageons à nous les communiquer.

Celles-ci resteront internes à l'association et ne seront utilisées que pour vous contacter lors de la mise en place de la structure.

Merci de renvoyer ce questionnaire à l'adresse suivante 1 sente de l'Abbaye 78490 Méré avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 :



### Autres services proposés par l'association ADMR :

Garde d'enfants à domicile, ménage / repassage, petit bricolage / jardinage, accompagnement transport, aide à la famille, aide à domicile aux personnes âgées, aide à domicile aux personnes handicapées, soutien scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information.

## Permis internet pour les enfants



Les enfants de la classe de CM2 de Mme Laporte ont reçu jeudi 11 juin 2015 leur Permis Internet en présence de L'Adjudant-Chef CHEVAU Commandant la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de VERSAILLES.

Cela se passe en trois étapes : Une présentation du bon usage d'internet est tout d'abord faite aux enfants qui reçoivent un livret pédagogique. Les élèves lisent et travaillent ce code de l'internet avec leurs enseignants et à la maison avec leurs parents. Les élèves passent ensuite un test comportant dix questions. S'ils obtiennent la moyenne, un « permis internet » leur est enfin délivré.

Ce nouveau dispositif a été pensé comme une véritable « conduite accompagnée » sur internet pour des élèves qui, bientôt, intégreront le collège, un moment clé à partir duquel les risques liés à l'usage d'internet explosent. Le livret est un outil précieux pour les enfants et pour leurs parents qui n'ont pas été, pendant leur enfance, exposés aux risques du Web et ont parfois du mal à les identifier. Au final, il s'agit pour

tous d'intégrer quelques règles simples de prudence et de bon sens qui s'appliquent aussi au monde virtuel.

### Qu'est-ce que le Permis Internet pour les enfants ?

Le Permis Internet est un programme national de responsabilisation des enfants et de leurs parents, pour un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet.

La Gendarmerie nationale et AXA Prévention unissent leurs forces et leur expertise en matière de protection et de prévention contre les risques sur Internet en initiant, ensemble, ce programme pédagogique à destination des enfants de CM2.

### Le Permis Internet, pourquoi ?

Choix du mot de passe ou de l'adresse mail, rencontres virtuelles, achats en ligne, cyberharcèlement, respect de la vie privée...

Si les adultes ont su adapter leurs comportements pour se préserver, le Permis Internet accompagne tous les enfants pour qu'ils puissent accéder au meilleur d'Internet en toute sécurité.

Les dangers d'Internet sont facilement évitables si les jeunes sont suffisamment informés et avertis.

Ce Permis Internet répond donc à une prise de conscience commune : la nécessité d'accompagner les enfants avant de les laisser circuler seul dans l'ère numérique.

### Pourquoi cette analogie avec la rue ?

Elle permet aux enfants mais aussi à leurs parents, qui n'ont jamais été exposés aux risques sur Internet étant jeunes, d'assimiler plus facilement les règles élémentaires de prudence et de civilité, que chacun doit adopter sur Internet. Les risques sur Internet sont facilement évitables avec un peu de bon sens. L'analogie avec les règles que chacun applique dans la rue, permet aux parents qui peuvent se sentir moins à l'aise que leurs enfants sur Internet, de trouver les mots pour les guider et les protéger. Ainsi, ils peuvent accompagner sereinement leurs enfants et les responsabiliser

## Voyage en Vendée des CE1 et CM1



Les élèves de la classe de CM1 de Mme Lerebour et les élèves de la classe de CE1 de Mme Bantolilat sont partis du 26 au 29 mai en classe patrimoine en Vendée. Au programme, visites du château de Tiffauges et de l'abbaye de Nieul sur l'Autise, promenade en barque dans le marais poitevin. Les deux derniers jours ont été consacrés à la visite du Puy du Fou. Les enfants sont rentrés ravis avec plein de beaux souvenirs et de choses à raconter.



Une participation financière avait été octroyée pour le séjour des élèves de CM1 à Londres annulé suite à la mise en place du plan vigipirate attentat. Le report du montant alloué de 4600€ a été accordé par le conseil municipal pour ce nouveau voyage.



## Spectacle de fin d'année de l'école maternelle



Le vendredi 29 mai 2015 à 18h30, un spectacle musical sur le thème « de la tête aux pieds » créé par les enseignantes avec l'aide de Jannette intervenante musical financée par la commune a été présenté aux parents d'élèves de l'école maternelle. Devant la réussite du repas barbecue de l'année dernière, les parents d'élèves ont de nouveau proposé ce moment convivial qui enchante petits et grands.

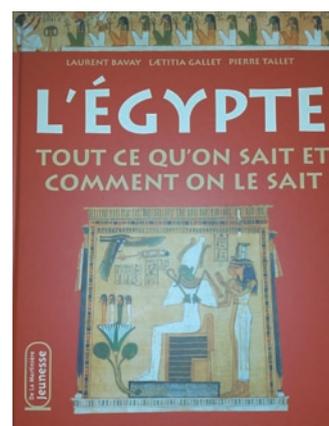
## Spectacle de fin d'année de l'école élémentaire et kermesse des deux écoles



Le samedi 27 juin 2015 à 10 h, Mr le Maire Michel Recoussines et à Mmes Sylviane Duquenoy adjoint au maire et Isabelle Bonnuît conseillère municipale ont procédé à la remise du livre (l'Égypte tout ce qu'on sait et comment on le sait) aux enfants de la classe de CM2 pour leur passage en

Le repas froid servi vers 13 h a encore rencontré un vif succès, ce moment convivial a permis de remercier Mme Séné enseignante à l'école maternelle et Mme Lerebour enseignante à l'école élémentaire pour leur départ vers d'autres horizons.

Le samedi 27 juin 2015 à 10 h, Mr le Maire Michel Recoussines et à Mmes Sylviane Duquenoy adjoint au maire et Isabelle Bonnuît conseillère municipale ont procédé à la remise du livre (l'Égypte tout ce qu'on sait et comment on le sait) aux enfants de la classe de CM2 pour leur passage en



# PAIN BALL



## Un combat tout en couleur !

Le **samedi 20 juin 2015**, de 14h à 18h, de nombreux jeunes et moins jeunes se sont réunis au Parc du Poirier d'Encre pour participer à une animation gratuite de **Paint-ball**.

Tous vêtus d'une tenue de camouflage, de protections et de lanceurs adaptés à chacun, nous nous sommes affrontés en famille, entre amis ou copains.

Le jeu était pratiqué sur un terrain artificiel, en petits matchs rapides opposant deux équipes dont le but est d'éliminer les adversaires en les touchant avec des billes de peinture colorées.

**Sensations fortes** en toute **sécurité** étaient au rendez-vous !

**Vivement les prochaines batailles !**

*Emmy TC.*

Comme le dit Emmy, une de nos courageuses participantes, ce fut un rude après-midi qui a vu les sourires sur les visages a fait de nombreux heureux.

Pour résumer cet après-midi en quelques chiffres 14000 billes ont été tirées par près de 300 joueurs âgés de 6 à 87 ans. 28 parties ont été déroulées engageant de 8 à 16 joueurs.

De nombreux participants ont multiplié les parties, jusqu'à 5 pour les plus assidus et les plus fûtés. Cette première expérience semble une vraie réussite et les demandes des participants et des absents retenus par ailleurs vont nous encourager à renouveler l'expérience.

Merci donc à tous les participants pour leur patience, pour leur discipline et leur bonne humeur, merci à la société Moving Paintball pour la qualité de la prestation et de l'animation, merci aux bénévoles Isabelle et Isabelle, Anita (qui a franchi le pas), Mélanie, Serge, Guy, Jérôme et Romain qui ont largement participé à ce succès.

*A.D*



## Fête de la Saint-Jean à Méré du samedi 20 juin 2015



La fête de la Saint-Jean a été une fois encore réussie.

Les estrades ont été installées par les employés communaux dans la semaine sous un soleil de plomb.

Dans l'après midi du 20 juin les tables et la tente ont été dressées pour la soirée.

L'apéritif (Kir framboise de Serge) a été très apprécié et servi par les membres de la commission des fêtes. L'animation

musicale a été dirigée par un nouveau DJ (Yves) venant de Montfort-L'amaury.

Les enfants se dépensaient sur la piste de danse en attendant leur traditionnelle distribution de colliers fluo.

Vers 23h00 le feu d'artifice a été tiré sous la direction de Thierry. Magnifique.

A 1 heure du matin la fête se termine et le plus dur reste à faire : ranger, nettoyer, démonter la tente, etc...

Merci à Monsieur le Maire et aux bénévoles qui sont restés parmi nous jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Merci à tous et en particulier aux extérieurs de la commission, aux employés communaux, à Maïté pour le nettoyage de l'annexe de la médiathèque.

SB

## Les médaillés de Méré



Un salarié ou un retraité peut, sous conditions, recevoir la médaille d'honneur du travail en récompense de l'ancienneté de service et de la qualité des initiatives prises dans son travail.

La médaille d'honneur du travail comprend 4 échelons qui dépendent de la durée d'ancienneté.

**Médaille d'argent** 20 ans

**Médaille de vermeil** 30 ans

**Médaille d'or** 35 ans

**Grande médaille d'or** 40 ans

Les services pris en compte pour la détermination de l'ancienneté des candidats à la médaille peuvent avoir été effectués chez un nombre illimité d'employeurs.

La médaille d'honneur du travail est décernée par arrêté du ministre du travail ou, sur délégation, du préfet. Les dates limites du dépôt des dossiers sont fixées **au 1<sup>er</sup> mai pour la promotion du 14 juillet, et au 15 octobre pour la promotion du 1<sup>er</sup> janvier.**

Le samedi 13 juin, monsieur le Maire en présence de quelques élus et des familles a remis les médailles aux candidats de 4 promotions. Ainsi certaines et certains méréens ont reçu plusieurs médailles en même temps. L'attribution de la médaille donne aussi lieu à la délivrance d'un diplôme qui rappelle les services pour lesquels les récipiendaires sont récompensés.

La cérémonie s'est terminée devant un buffet pour fêter ces longues années de labeur.



## Inauguration du Lavoir Rû Bizard

Le samedi 30 mai à 17h00, la « commission environnement et patrimoine » de la commune a organisé une soirée « porte ouverte » accompagnée d'une collation au fond de « l'impasse du Rû Bizard » afin de présenter les travaux de restauration effectués sur le lavoir (le seul restant sur Méré), la fontaine, le pédiluve à chevaux et le chemin d'accès. Monsieur le Maire et les élus ont eu l'occasion de remercier le Parc Naturel Régional (PNR) pour la subvention et l'aide qu'il nous a accordée à travers son architecte présent parmi nous avec les méréennes et méréens sensibilisés par la sauvegarde du patrimoine de la commune. Depuis le site a été mis sous surveillance pour éviter des actes de vandalisme tels que ceux qui ont eu lieu (tags) seulement une semaine après la fin des travaux et que nous avons dû éliminer en urgence aux frais de la commune, donc avec nos impôts, avant cette soirée. Maintenant nous allons étudier la possibilité de désenclaver ce site afin qu'il puisse être visité, notamment lors des Journées du Patrimoine, ou en cours d'année dans le cadre « d'une voie douce » accompagnée d'un fléchage organisé selon les règles du PNR.



## Noces de diamant



Le 23 avril 2005 ils ont fêté les «Noces d'Or», le samedi 25 avril dernier Jacqueline et Georges PERRINE ont célébré les «Noces de Diamant». Et oui 60 ans jour pour jour de vie commune depuis le 25 avril 1955.

Jacqueline a rencontré Georges à Saint Hilarion lorsqu'elle venait en vacances chez sa grand-mère. Elle avait 12 ans et lui 18 ans. Ils se sont mariés à Nanterre avec l'accord de leurs parents car ils étaient mineurs.

Puis ils sont partis en voyage de noces à Marcq en Bareuil. En 1956 est née leur première fille Sylvie, et 6 ans plus tard Fabienne. Ils ont vécu longtemps à Orgerus, et c'est au moment de prendre leur retraite qu'ils ont décidé de s'installer à Méré en 1999.

Tout paraît simple à l'énoncé raccourci de leur vie, mais 60 ans d'union, n'est-ce pas le résultat de la conjonction de trois choses difficiles à réunir : la constance, la fidélité et la solidarité.

La constance, c'est la qualité qui rend durable la force des sentiments et sur laquelle se construit le bonheur.

La fidélité, c'est l'attachement à l'autre, le plaisir de se retrouver chaque jour, ressentir de la peine quand l'autre est absent et la joie à son retour.

La solidarité, c'est affronter la vie avec courage dans l'union et dans la confiance mutuelle malgré les moments difficiles qu'elle peut réserver.

L'Or et le Diamant sont inaltérables au temps qui passe. Leur union en a les qualités en attendant les 70 ans pour les «Noces de Platine». Chacune des 60 roses offertes par la municipalité représentent une année de leur bonheur.

## De l'animation culturelle à Méré et sur le réseau Au fil des pages 78



AU FIL  
DES PAGES 78

### Animations sur le réseau

Les dernières animations 2014-2015 du réseau Au fil des pages 78 se sont clôturées avec la remise des recueils de nouvelles de Mai et du jeu d'écriture Au fil des mots à tous les participants de ces concours. Cette remise fut organisée à la mairie de

Les Mesnuls le samedi 20 juin (10h30). Les animations reprendront dès la rentrée avec les lancements du Défi-lecture, du concours Nouvelles de Mai et du jeu d'écriture Au fil des mots !

### Dans votre médiathèque

La médiathèque François Quesnay quitte ses quartiers d'été.

Nous vous demandons de rapporter vos emprunts de vacances au plus tard à la rentrée scolaire.

Nous continuons à proposer des livres en nouveauté chaque mois, mais n'hésitez pas à nous laisser vos suggestions d'achats dans le cahier disponible à la médiathèque : si l'ouvrage n'est pas encore sur le réseau, chaque proposition est étudiée !

Nous vous rappelons que la médiathèque François Quesnay est ouverte

hors vacances scolaires :  
le mercredi : 10h – 12h et 14h – 17h  
le jeudi : 15h – 17h  
le samedi : 10h – 12h30 et 14h – 16h

L'inscription est gratuite pour les Méréens et habitants des villes adhérentes au réseau Au fil des pages 78.

Pour tout renseignement : 01.34.86.76.95, [mediatheque-de-mere@wanadoo.fr](mailto:mediatheque-de-mere@wanadoo.fr) ou [www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr) (médiathèque). Retrouvez toutes les informations des médiathèques du réseau sur le site web [www.aufildespages78.fr](http://www.aufildespages78.fr) et sur notre page Facebook Médiathèques Au Fil des Pages 78 !



## Arrêté sécheresse août 2015

Compte tenu du déficit des pluies de juin, du faible impact des pluies orageuses du mois de juillet, la situation hydrologique continue à se dégrader dans le département.

Les conditions météorologiques à venir ne permettant pas de s'assurer d'un retour à une situation hydrologique acceptable, en date du 7 août monsieur le Préfet a adressé un nouvel arrêté de restriction d'eau rectifiant celui du 27 juillet.

Dans ce domaine le Département des Yvelines est divisé en 3 zones. La zone 1 est en situation de « vigilance » avec des restrictions importantes en matière de consommation

d'eau. Méré n'est qu'en situation « d'alerte » en zone 3, tout comme la zone 2, mais tout de même avec des restrictions, même si elles sont moindres.

Je vous les résume en vous demandant de les respecter. Pas de remplissage de piscines privées, pas de lavage des véhicules personnels en dehors des stations professionnels sauf pour les véhicules sanitaires, alimentaires ou techniques, pas de nettoyage de terrasse ou façade privées, et pas d'arrosage des pelouses ou jardins potagers entre 10h00 et 18h00, sauf avec de l'eau pluviale récupérée, et je vous recommande de le faire.

C'est ce que Méré fait depuis quelques années grâce à la réserve de récupération des « eaux de pluie » que la commune possède afin de permettre l'entretien des massifs fleuris sans utiliser l'eau « du robinet ».

Les mesures de l'arrêté sont prescrites jusqu'au 31 octobre.

Elles pourront être actualisées ou levées d'ici la par arrêté complémentaire selon l'évolution de la météo, des nappes phréatiques et de la Mauldre.

## Journées Européennes du Patrimoine 2015 à la Ferme d'Ithe Ferme cistercienne et agglomération antique de Diodurum

**Les 19 et 20 septembre 2015**

**RD 23, Route de Bazoches Le Tremblay-sur-Mauldre / Jouars-Pontchartrain (78, Yvelines)**

**Le samedi 19 de 14h à 18h**  
**Le dimanche 20 de 10h à 12h**  
**et de 14 à 18h**

Présentation des travaux d'études archéologiques des vestiges de la ferme cistercienne et de l'agglomération antique de Diodurum

Animations pour tous publics

Visites Libres en continu et Visites guidées et commentées toutes les heures  
(Sam à 14h, 15h, 16h et 17h / Dim à 10h et 11h et à 14h, 15h, 16h et 17h)

### **Pour les enfants**

Ateliers dès 6 ans : poterie et initiation à la céramologie  
Groupe de 8 à 10 enfants sur inscription ou sur place à la demande.

Un atelier toutes les 2h dès 14h le samedi et dès 10h le dimanche.

Ateliers dès 8 ans : découvrir la fouille archéologique.

Groupe de 10 enfants sur inscription.

Un atelier toutes les 2h dès 14h le samedi et dès 10h le dimanche.

### **Pour tous**

Exposition sur l'histoire du site de l'Antiquité à nos jours avec des panneaux explicatifs retraçant l'histoire du site, des découvertes, des fouilles archéologiques réalisées depuis 1994

Cuisson de céramiques dans un four antique reconstitué. Mise en chauffe du four dès le samedi et charge des céramiques en fin de journée. Cuisson en soirée et début de nuit. Défourmage le dimanche après midi.

### **Un jardin de simples médiéval :**

première mise en place du jardin médiéval reconstitué dans l'espace de la ferme cistercienne et parcours découverte botanique

**Découverte de recettes culinaires antiques et médiévales** (vente sur place ou à emporter)

Contacts :

[apsadiodurum@gmail.com](mailto:apsadiodurum@gmail.com)

[adrachme@gmail.com](mailto:adrachme@gmail.com)

<http://apsadiodurum.wifeo.com>

<http://adrachme.wifeo.com>

## ACMM - Amicale Cycliste de Méré/Montfort



ACMM - a aligné 7 de ses adhérents sur la cyclo-sportive que l'on ne présente plus la «LIEGE-BASTOGNE-LIEGE» le 25 avril dernier

Randonnée d'une grande difficulté réservée aux cyclos les plus performants.

Pour les cyclistes plus modestes - licenciés ou non - l'ACMM, organise sa randonnée annuelle

«Souvenir Yves Courteix» le dimanche 20 septembre 2015 . Au choix 50 - 75 ou 100KM -

RV Place de la mairie à Méré de 07H30 à 10H00.

Pour tous renseignements :

[contact@asso-acmm.fr](mailto:contact@asso-acmm.fr) 06 75 07 84 17



Méré Sports Culture Loisirs



## POUR L'AMOUR DE L'ART...

... ou comment regarder pour pouvoir appliquer et mieux apprécier !

### Visuel Art Méré

Cet atelier de peinture et dessin animé par Louis Vigh diplômé Arts déco. C'est un lieu d'échanges et de conseils que vous pourrez partager autour d'aquarelles, pastels, huiles et acryliques.

L'atelier se déroule le vendredi de 10h30 à 17h30 hors vacances scolaires soit 10 séances de 7 heures par trimestre.

### Atelier Modèle vivant

Un atelier libre avec modèle est organisé un samedi après-midi par mois de 13h45 à 17h15 en période scolaire soit 9 séances d'Octobre à Juin.

Ces ateliers se font à la «Maison des Associations». Entrée à droite de la Mairie de Méré.

Contact : Louis Vigh

01 34 86 10 59 – 06 31 50 80 99.

# Café Débat

Salle des mariages – mairie de Méré



Vendredi 9 octobre 2015, 20h30

**Philippe OLIVERA,**  
**Historien**

## IL Y A 100 ANS ... !

## LE 9 OCTOBRE 1915



Réservations : 01 34 86 99 78 ou aspirine78490@gmail.com - Entrée 3 euros.  
Association Pour l'Idée, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse

DISCO SOUPE | EXPO | TABLES RONDES |  
CONFÉRENCES | JEUX | ATELIERS | REPAR'CAFÉ  
| COVOITURAGE | CONCERTS | VÉLOS | ...

**ALTERNATIBA**  
Centre Yvelines

**12**

SEPT. /15

**Le Festival  
des Alternatives**

à Jouars-Pontchartrain



9 HAMEAUX

LE CLIMAT | S'ÉDUCUER  
CONSOMMER AUTREMENT | SE DÉPLACER  
RÉUTILISER, RECYCLER | SE NOURIR | SE LOGER  
CRÉER | VIVRE AVEC LA NATURE | BIEN ÊTRE AU NATUREL

PLUS D'INFOS SUR : [HTTPS://ALTERNATIBA.EU/CENTRE-YVELINES/](https://alternatiba.eu/centre-yvelines/)

QUELQUES PARTENAIRES :



Préparation

de l'

**ALTERNATIBA**  
Centre Yvelines

à Jouars-Pontchartrain

**12**

SEPT. /15

**Rejoignez-nous !**

Les médias commencent à parler de la « COP21 », rencontre internationale de l'ONU sur le **dérèglement climatique** qui se tiendra au Bourget fin 2015. Pour sensibiliser la population et les élus aux enjeux de cet événement, des **festivals des alternatives** au changement climatique ont lieu un peu partout en France et ont déjà rassemblé des dizaines de milliers de personnes. Ils visent à réunir les habitants et leurs élus en montrant de manière festive qu'il n'y a pas de fatalité et que des solutions locales existent dans les transports, l'alimentation, l'habitat, la consommation responsable...

Le festival **Alternatiba Centre Yvelines** a été imaginé par des membres de Villages d'Yvelines en Transition rejoints par des associations locales, des particuliers et des institutions comme le Parc naturel de la vallée de Chevreuse ou l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). Ce collectif est **organisé en groupes thématiques ouverts à tous** ceux qui sont motivés par ces sujets et qui veulent faire la fête avec les grands et les petits !

L'organisation de ce festival est un beau défi qui demande beaucoup de monde et toutes les formes de participation sont les bienvenues (organisation, coup de main ponctuel, information auprès de ses amis, témoignage sur ses expériences, coup de pouce financier...)

**PARTICIPEZ À L'AVENTURE, REJOIGNEZ ET SOUTENEZ**  
Alternatiba Centre Yvelines  
[alternatiba.cy@laposte.net](mailto:alternatiba.cy@laposte.net)  
<https://alternatiba.eu/centre-yvelines/>

## L'échange : bulletin du Méré Tennis Club (MTC)



Fête du MTC le 21 juin 2015.

### Notre tournoi interne et notre fête annuelle

L'année sportive s'est terminée en juin avec notre tournoi interne qui n'avait jamais connu des rencontres d'une telle qualité sportive. Chaque adhérent a été invité à participer à des matchs dans sa catégorie, dans une ambiance amicale et sportive. Puis s'est déroulé notre traditionnel barbecue pique-nique avec cette année, un nombre record de participants : 72 personnes. Un grand merci aux bénévoles du club et extérieurs, notamment à Guy BRETIN.

Un grand merci à la Mairie de Méré qui soutient notre club depuis sa création.

#### Résultats du tournoi interne 2015 :

**Catégories simples messieurs** 12 ans  
R. PAILLER bat A. CLAUSSE, 13/14 ans  
L. FIGOLI bat M. FIORESE, 17/18 ans  
H. DEMARQUET bat T. BEGUIN +45 ans  
P. BOUTEFU bat O. BERTRAND, Séniors T.  
BEGUIN bat P. BOUTEFU

**Catégories simples dames** +35 ans  
M.PHILEMON bat I.BOURBONNAIS  
séniors B.DESMEDT bat M.PHILEMON

### Inscriptions pour la nouvelle année sportive 2016

Un grand merci à nos entraîneurs. **Victorien De Andrade** qui quitte le club après 2 années de présence fructueuse, pour se consacrer à son magasin ECOSPORT de Plaisir.

**Cantor Valicon** qui va donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

Nous avons beaucoup progressé grâce à eux et nous leur souhaitons bonne chance dans leurs nouvelles activités.

Nous vous présenterons notre nouveau professeur à la rentrée, lors de notre tournoi de double "surprise" le dimanche 13 septembre à 14 heures.

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent et afin d'organiser au mieux les groupes d'entraînement en fonction des créneaux des salles de sport, merci de retourner au plus vite vos bulletins d'inscription à l'adresse courriel suivante: [jeanguy.mutez@free.fr](mailto:jeanguy.mutez@free.fr) ou en le déposant dans la boîte aux lettres du chalet.

**Dernière minute : nous avons réussi à convaincre Leonel ALBERTI entraîneur Argentin d'exception de 29 ans, ancien n°822 au classement mondial ATP, actuellement classé 0, de rejoindre notre club en septembre. Une excellent année s'annonce au MTC !**

#### Derniers

#### Événements du MTC

- Notre tournoi qui n'a jamais atteint un tel niveau sportif
- La fête du MTC : 72 personnes ont déjeuné au Poirier d'Encre, un record !
- La reprise des inscriptions pour la saison 2015/2016 : des prix maintenus ou à la baisse pour les familles.

**«Rejoignez un club familial et convivial avec un excellent encadrement sportif pour les compétiteurs et les débutants»**



Théo Béguin vainqueur du tournoi 2015 du MTC senior. Un jeune formé à notre club. Sa devise : Koulaiecaie lui a porté chance !



J'ai le plaisir de vous annoncer que notre club a recruté en tant que professeur principal, M. Leonel Alberti. en remplacement de Victorien De Andrade. Cet enseignant de nationalité Argentine est d'un niveau exceptionnel: il a été joueur dans le circuit ATP durant 4 ans 2005-2008 avec un meilleur classement ATP 822 et classement -15 en France.

Il a été dans les meilleurs du TOP 10 en Argentine et s'est entraîné avec les meilleurs joueurs Argentins en autre avec Juan Martin DEL POTRO... Il a un diplôme pour les petits de 5/6 et suit de jeunes espoirs (10/11 ans), que vous verrez sur nos courts, dont la championne des Yvelines 2015 (catégorie 10 ans).

Mais le plus important est que son engagement en tant que professeur principal pour notre club, nous permet d'envisager la prochaine saison sous les meilleurs auspices: il est déjà plein de projets et sa qualité de juge arbitre l'autorisera à organiser des tournois «Open» pour nos jeunes durant les vacances.

Pour les plus anciens, les progrès obtenus par nos anciens entraîneurs seront confirmés voire améliorés par Leonel à qui nous souhaitons la bienvenue au MTC.

Sportivement.

Jean-Guy Mutez  
Président du MTC

## Vivre ensemble - carnet

### Respectez vos voisins !

#### Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables**  
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
**Les samedis**  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00  
**Les dimanches et jours fériés** de  
10h00 à 12h00

D'autres bruits peuvent également gêner vos voisins, qu'ils soient émis de l'extérieur (**chien, deux roues**) ou bien même de l'intérieur des habitations (**sonos, instruments de musique,...**)

#### Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

**Les jours de semaine**  
avant 7h00 et après 20h00

**Les samedis**  
avant 8h00 et après 19h00

**Les dimanches et jours fériés**

### A vos agendas !

**Samedi 12 septembre**  
Forum des associations

**Dimanche 13 septembre**

Fête du village

**Sam. 19 et dim. 20 septembre**  
Journées du patrimoine

**Feux** Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Il est rappelé que les feuillages, tontes de gazon et petites branches sont ramassés le lundi matin par les camions du SIEED jusqu'au 8 décembre.

**Déchèterie** Chemin rural n°11 - Route de la Bardelle (derrière la gare direction Vicq sur votre droite). Jours et horaires d'ouverture aux particuliers : Lundi, vendredi, samedi : 10h00-12h30 - 14h00-17h00 Dimanche matin : 9h00-13h00. Munissez vous de votre carte (vous l'obtiendrez en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

**Réouverture exceptionnelle des listes électorales jusqu'au 30 septembre pour les inscriptions.**

### Mariages

Joan FRANCHOMME  
et Amélie WOJTKOW  
mariés le 27/06/2015

Kévin BOUHERET  
et Marie-Charlotte LAMOUREUX  
mariés le 25/07/2015

### Décès

MERY Hélène  
décédée le 30/12/2014

CHEVREUX Lucienne veuve DE  
LANGEN WENDELS  
décédée le 02/06/2015

TOULET Claude  
décédé le 21/06/2015

JACQUES Gérard  
décédé le 05/07/2015

DE DIOS MARTIN Esmeraldo  
décédé le 05/07/2015

LEMONIER Marie veuve MOREAU  
décédée le 16/04/2015

### Naissances

DE LANGEN WENDELS Daline  
née le 01/07/2015

DROUIN Suzanne née le 06/07/2015

FLAMMANG Nolan  
né le 17/06/20015

GAUDRY Thomas né le 28/04/2015

LE SIOURD Paulin né le 05/07/2015

MORITZ Chloé née le 20/04/2015

# Journées Européennes du Patrimoine 2015



Sam. 19 septembre  
14h00 à 18h00  
et dim. 20 septembre  
10h00 à 17h00



Créées en 1984 par le ministère de la Culture, les Journées Européennes du Patrimoine ont lieu chaque année le troisième week-end de septembre. La 32e édition de ces Journées du Patrimoine aura lieu les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015. C'est LE grand rendez-vous culturel de la rentrée.

L'occasion de découvrir de façon inhabituelle les sites publics ou privés, dont certains sont ouverts exceptionnellement. C'est un moment particulier car la plupart des monuments et lieux culturels mettent à l'honneur notre patrimoine culturel, à travers des visites gratuites, des balades, des expositions, des ateliers, des conférences... avec des passionnés

La prochaine édition des Journées Européennes du Patrimoine aura pour thème : le patrimoine du XXIe siècle, une histoire d'avenir. Bien qu'il puisse paraître paradoxal, ce thème a pour premier intérêt de présenter au public la patrimonialisation des édifices comme un processus historique continu dans lequel les créations les plus récentes sont appelées à devenir le patrimoine des générations futures. En portant un éclairage sur l'architecture contemporaine et son intégration dans un environnement protégé ou non au titre des monuments historiques, le thème offre l'occasion d'une sensibilisation à la qualité architecturale et urbaine.

La commune de Méré ouvre les portes de son église pendant ces 2 jours pour vous permettre de découvrir ou de redécouvrir les restaurations entreprises depuis 2010 : les fresques découvertes sous de la chaux, les tableaux restaurés, le tableau de Catherine Hubert (tableau peint sur bois par une femme en 1687 représentant le martyr de Ste Catherine), le mortuologe de la sacristie (meuble unique dans son ensemble sur le département des Yvelines datant de 1736). Pour ceux qui n'ont pas pu venir découvrir la restauration du dernier lavoir du village de Méré, vous pourrez admirer, dans son ensemble, un lieu de vie avec son pédiluve, sa fontaine-source, son lavoir dans l'impasse du Rû Bizard.

Ouverture de l'église pendant les journées du patrimoine : le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 17h00.

